

Motion du CA du lycée René Cassin (Noisiel, 77) - 31 mars 2015
Calendrier des CA dans l'année

Cette année 2014-15, trois conseils d'administration seulement ont été planifiés au lycée René Cassin : le CA d'installation en novembre qui portait en même temps sur le budget, le deuxième fin mars concernant à la fois le compte financier et la DHG et le dernier à la fin de l'année. Ce nombre restreint de conseils d'administration ne permet pas aux élus d'être réunis et consultés suffisamment souvent pour un fonctionnement pleinement démocratique de l'établissement.

En conséquence de ce calendrier, le deuxième CA portant sur le TRMD a lieu le 31 mars, alors que le CTA actant les suppressions de postes s'est tenu le 17 mars, de sorte que les représentants du CA du lycée René Cassin n'auront pas été consultés sur cette question. Une commission permanente a bien été réunie avant ce CTA ; cependant, celle-ci ne saurait se substituer au CA dans la mesure où le rôle de cette instance est seulement préparatoire et non décisionnaire. Le vote du TRMD intervient trop tard pour permettre aux représentants du CA de signifier leur désaccord sur les moyens insuffisants qui nous sont alloués.

Ce calendrier contraint est un des nombreux dysfonctionnements résultant d'une direction unique aux deux lycées de Noisiel que nous continuons à dénoncer.

Le CA demande que, l'année prochaine, un autre calendrier permettant aux représentants d'être réunis plus fréquemment et tenant davantage compte des échéances académiques soit prévu et tenu.

Motion adoptée à 12 voix pour, 1 contre, 7 abstentions.

**Motion du CA du lycée René Cassin (Noisiel, 77) - 31 mars 2015
EMC**

Un nouvel enseignement d'Education Morale et Civique doit être mis en place à la rentrée 2015 dans toutes les classes du collège et du lycée. Si nous accueillons comme une bonne nouvelle le fait que la voie technologique dans son ensemble soit concernée par cette réforme, nous dénonçons la manière dont celle-ci est mise en place : 1) dans la précipitation : le démarrage effectif de cet enseignement suit de si près la consultation des personnels qu'on ne voit pas comment celle-ci a pu être prise en compte, 2) aucun moyen supplémentaire n'a été alloué à cet enseignement. Dans notre lycée, 6 classes de STI2D n'avaient pas d'ECJS : 6 heures sont donc nécessaires pour ouvrir l'EMC.

Le CA demande donc que la mise en place de ce nouvel enseignement soit reportée à la rentrée 2016 et, s'il devait être maintenu pour la rentrée 2015, il exige que la DHG du lycée René Cassin soit abondée en conséquence.

Motion adoptée à 21 voix pour, 0 contre, 5 abstentions.

**Motion du CA du lycée René Cassin (Noisiel, 77) - 31 mars 2015
Calcul du volant d'heures à effectif réduit en STI2D**

Cette année encore, le volant d'heures à effectif réduit en STI2D a été calculé en fonction des effectifs d'élèves montants alors que les textes officiels prévoient qu'ils soient calculés en fonction des effectifs prévus. Un abondement en juin lorsque les effectifs réels sont connus est trop tardif pour en tenir compte pour créer des postes d'enseignants supplémentaires.

Le CA demande que la DHG soit abondée des 9 heures manquantes en premières et terminales STI2D.

Motion adoptée à 20 voix pour, 0 contre, 6 abstentions